

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2609

87 – HAUTE-VIENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

Ventes et cessions

757 501 028 RCS Limoges.

QUADRIA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 14851500 EUR.

Adresse : 56, rue Paul Claudel, 87000 Limoges.

Précédent propriétaire : 353 796 980 RCS Limoges. **ACECOM.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE La société QUADRIA, société par actions simplifiée au capital de 14.851.500 Euros, dont le siège social est à LIMOGES (87000), 56 rue Paul Claudel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 757.501.028, ET La société ACECOM, société par actions simplifiée, au capital de 13 579 020,00 Euros dont le siège social est à LIMOGES (87000) - 56 rue Paul Claudel Zone Industrielle de Romanet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 353.796.980. AVIS DE PROJET DE FUSION : Fusion par voie d'absorption par la Société QUADRIA de la Société ACECOM. Projet en date du 05.11.2021. La société ACECOM ferait apport à la société QUADRIA de la totalité de son actif, soit 27.853.154,54 euros à charge de la totalité de son passif, soit 8.925.198,49 euros - soit actif net 18.927.956,05 euros. Montant de l'augmentation de capital social de la société QUADRIA au titre de l'absorption de la société ACECOM : 14.579.000 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de la société ACECOM donne droit à 0,279145 actions de la société QUADRIA, soit création de 58.316 actions nouvelles de la société QUADRIA. Montant prévu de la prime de fusion : 4.348.956,05 euros. Réduction du capital social de la société QUADRIA de 14.851.250 euros par annulation de 59.405 actions de 250 € valeur nominale chacune (actions auto-détenues suite à l'apport fusion). Imputation de la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale, soit 7.938.263,69 euros, sur les comptes « prime de fusion » et « autres réserves ». Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de LIMOGES le 09 novembre 2021 au nom de la société QUADRIA et 09 novembre 2021 au nom de la société ACECOM..